



Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du 4 avril 2024

Convocation et affichage 28 mars 2024

Début séance : 20h30

10 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid.

Absents excusés : M. COCUAUD Alain, M. NESTERCZUK Dany, M ROY Alain Patrick.

M. NESTERCZUK Dany a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert.

M ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles

M. COCUAUD Alain a donné pouvoir à Mme Delphine CHAILLAN

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. AMBROSI Robert

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour, et propose de rajouter demande de subvention exceptionnelle Roumoules Savate Boxe Française Club

- Procès-verbal du 28 février 2024,
- DPU,
- Compte Financier Unique (CFU) 2023 : Commune, Lotissements Artisanal et Chauret 2,
- Affectation des résultats,
- Vote des taux d'imposition communaux,
- Budgets 2024 : Commune, Lotissements Artisanal et Chauret 2,
- Remboursement caution appartement 38 Rue Grande,
- FSL,
- Contrôle technique des poteaux incendie,
- Sujets divers.

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 28 Février 2024, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente ZAMMIT Michel et Serge / DE SOUSA PEREIRA Bruno (ZC 209)
Vente DE SOUSA PEREIRA Bruno / ALBELY Gérard (F 234)
Vente PECORELLA Joseph et CARUSO Jeanne / BRUN Bernard (F 32)
Vente ABOU Jacques / ANGILIERI Antony (ZC 225, 26 et 27)
- **N° 2024 - 015 – Monsieur Robert AMBROSI, 1er adjoint présente les comptes financiers uniques (CFU) 2023**: Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance.

■ **Délibérations d'affectation des résultats** :

* **N° 2024 - 016 –** Pour la Commune :

Report de l'excédent capitalisé de fonctionnement (R1068) de 68 555.71 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 253 053.96 euros

* **N° 2024- 017 –** Pour le budget lotissement Artisanal :

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 152.58 euros.

* **N° 2024 - 018 –** Pour le budget le lotissement Chauret 2 :

Report de l'excédent de fonctionnement de 168 863.39 euros

Accord à l'unanimité.

■ **N° 2024 - 019 – Vote du taux des taxes des contributions directes pour 2024 :**

La taxe foncière sur les propriétés bâties est de **35,90 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **44.72 %**

La taxe d'habitation est de **3,67%**

Faire la délibération, à l'unanimité.

- **N° 2024 – 020 - Budgets primitifs 2024 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Charet 2.** A l'unanimité pour le budget de la commune et les 2 autres budgets. Faire délibération.
- **Caution pour appartement 38 Rue Grande :** L'appartement situé 38 Rue Grande a été quitté par M. DE SOUSA MACEDO Antonio en train bon état le 29 février. Le montant de la caution de 450 euros lui sera reversé.
- **N° 2024 - 021 - Fonds de Solidarité pour le logement LOGIAH :** Participation pour 2024 de 0,61 € par habitant soit pour 747 habitants = 455.67 €. Faire délibération à l'unanimité
- **Contrôle technique des points d'eau incendie :** Suite au passage du SDIS le 19 mars 2024, il nous a été rappelé que le contrôle technique des points d'eau incendie était obligatoire tous les trois ans. Le dernier contrôle avait été effectué en janvier 2020. Il est donc nécessaire de refaire ce contrôle. Demander des devis à GEOLABO à Sainte Tulle, Agence Départementale Ingénierie et Territoire (IT04) à Digne-les-Bains et Bureau Véritas SA à Digne les Bains.
Monsieur Jean-Philippe LO SCHLAVO quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après.
- **N° 2024 – 022 - Association Roumoules Savate Boxe Française Club :** accord pour verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour aider le club aux déplacements de deux jeunes pratiquants qui habitent Roumoules et qui se sont qualifiés : un au championnat de France jeunes qui se déroulera les 17 et 18 mai 2024 à Pointe à Pître en Guadeloupe et un à l'Open de France qui se déroulera les 11 et 12 mai à Mérignac (33). Faire délibération, à l'unanimité
Monsieur Jean-Philippe LO SCHLAVO revient en séance.
- **Faire des demandes** pour un prêt de 100 000 euros à taux fixe sur 10 ans avec un remboursement annuel au crédit agricole, à la caisse d'épargne et à la société générale.
- **Accord devis d'Enedis** pour le les travaux de modification de branchement du compteur de la médiathèque pour un montant de 829.20 euros TTC.
- **Accord pour l'adhésion** de la commune à l'Association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco.

Fin de séance à 23h55

<p>Robert AMBROSI Secrétaire de séance</p> 	<p>Gilles MEGIS Maire de Roumoules</p> 
--	---